



**Reneaud Cantin, C.A.**  
Représentant en épargne collective\*

**Pascale Cantin, Pl. Fin.**  
Représentante en épargne collective\*  
Planificateur financier  
Conseillère en sécurité financière

**LAFOND**  
SERVICES FINANCIERS

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

### LES PRODUITS À REVENU DE RETRAITE GARANTI

Le contexte récent (la crise économique, les chutes à la bourse et la volatilité extrême, les taux d'intérêts extrêmement faibles), amène les gens à la retraite ou ceux qui vont l'être dans quelques années à se questionner sur leur sécurité financière.

En effet, depuis quelques années, des études ont été faites sur la retraite et les problèmes liés à celle-ci. Elles ont déterminé que les principaux risques reliés à la retraite sont : l'inflation, la longévité et la séquence des rendements.

Suite à ces études, des compagnies d'assurance ont conçu des produits qui permettent de réduire ces risques en permettant à une personne d'avoir une base de revenus garantis à vie en plus de participer à la croissance éventuelle des marchés financiers.

#### LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CES PRODUITS

##### Garantie de versement du capital et des bonis accumulés

La garantie de recevoir la totalité du capital investi, augmenté des bonis accumulés, par le versement d'un revenu de retraite annuel équivalent à un pourcentage de ce montant. Ce revenu sera garanti pendant un minimum de 20 ans si l'on débute les retraits avant 65 ans et pendant toute la vie si l'on commence à retirer à compter de 65 ans.

Cela signifie un revenu prévisible et durable, garanti, qui peut même augmenter avec les années et qui ne pourra jamais être affecté par la baisse des marchés financiers.

##### Boni garanti

La croissance des valeurs garanties au contrat par l'accumulation d'un boni de 5% par année jusqu'à ce que débute les retraits. Ce boni augmente la garantie de versement du capital discuté précédemment.

##### Garantie de revalorisation automatique

La revalorisation automatique, tous les trois ans, de la valeur garantie, particulièrement appréciée lorsque les marchés sont en hausse.

##### Garantie au décès

Une garantie au décès de 100% du capital investi et revalorisé tous les trois ans moins les retraits effectués.

En conclusion, ces produits peuvent être très intéressants dans une planification financière, mais ils sont complexes et devraient être vus en profondeur avec un conseiller.

\* Les placements en fonds communs sont offerts via Investia Services Financiers inc. (Investia). Aucune activité commerciale ne peut être exercée à titre de représentant d'Investia à moins qu'elle ne soit relative à la vente de fonds communs de placement. Les activités exclues comprennent notamment la vente, y compris tout conseil afférent, de tout produit d'assurance, service de planification financière. Par conséquent, Investia ne peut répondre ni être tenue responsable d'aucune activité commerciale pratiquée par votre représentant, qui est sans rapport avec le commerce de fonds communs de placement. Aussi est-ce à votre représentant que revient l'entière responsabilité de ce type d'activité.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la planification financière,  
vous pouvez nous joindre au **418.839.6333** ou visitez notre site Web au **[www.cantinservicesfinanciers.com](http://www.cantinservicesfinanciers.com)**